



## Achat cabinet de podologie

Par **verpillat**, le **30/05/2010** à **16:30**

Bonjour,

Je viens de racheter une patientele en podologie, acte de cession chez un notaire pour un cabinet de podologie. La personne qui m'a vendu ce cabinet faisait 40 % de son CA avec de la reflexologie (ceci n'étant pas dans les compétences définies par notre ordre des podologues).

Evidemment mon CA est en baisse de 40 % .La personne m'a vendu son cabinet avec cette part de travail que je ne réalise donc pas. Je viens de découvrir (dossiers correspondants) cette tricherie dernièrement.

Puis-je demander l'annulation de cette vente et l'obtenir au vu de cette tricherie ?

merci de votre réponse, cordialement.

Par **Ymo**, le **01/06/2010** à **11:52**

Bonjour,

Si des éléments vous ont été cachés, il peut s'agir, selon certaines conditions, d'un dol susceptible de fonder une action en nullité de la vente. Le plus étonnant est que le notaire avec lequel vous avez travaillé n'ait pas attiré votre attention sur ce point si les comptes du cabinet faisait apparaître clairement cet élément.

En toute hypothèse, je vous conseille vivement de prendre RDV avec un avocat (spécialisé

en contentieux des acquisitions/cessions) qui vous expliquera tout cela....

ymo